

COMPRENDRE L'ÉTUDE SUR LES SALAIRES

➤ Méthodologie et sources

Les données concernant les salaires sont établies à partir :

- des déclarations nominatives des salaires (DNS) fournies par la direction des Services fiscaux de Nouvelle-Calédonie (DSF) ;
- des déclarations nominatives trimestrielles (DNT) fournies par la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de Prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (Cafat) ;
- de données complémentaires aux DNS fournies par certains employeurs du secteur public, via la direction des Ressources Humaines de la Fonction Publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC) ;
- des statistiques d'entreprises issues du Répertoire d'Identification des Entreprises et des Établissements (Ridet) géré par l'Isee.

L'exploitation conjointe de ces sources permet à l'Isee d'élaborer des statistiques annuelles sur les salaires en Nouvelle-Calédonie.

➤ Champ de l'étude

Le champ de l'étude Salaires porte sur l'ensemble des emplois salariés déclarés annuellement par les entreprises dans les DNS, à l'exception des stages et des contrats d'apprentissage. Ainsi, tous les salariés actifs (non retraités) sont pris en compte, y compris les agents de la fonction publique, sauf :

- les stagiaires et les apprentis ;
- les chefs d'entreprises non-salariés, assimilés à des travailleurs indépendants ;
- les personnels des services domestiques, puisque salariés de particuliers employeurs et non d'entreprises.

➤ Indications essentielles pour comprendre les résultats de cette étude

Dans cette étude, le salaire considéré est le salaire total net de cotisations sociales : il comprend les primes et avantages en nature, mais ne comprend pas les cotisations sociales patronales, ni salariales. Il s'agit donc du montant réellement perçu par le salarié. Le salaire mensualisé est calculé sur la base du rapport entre le salaire total net annuel et la durée d'emploi en équivalent temps plein (EQTP : 1 mois = 169 heures travaillées). Le salaire moyen d'une population correspond à la moyenne sur la population considérée, des salaires mensualisés pondérés par leur durée d'emploi. Le salaire médian d'une population partage cette population en deux parties de même effectif : celle qui est rémunérée moins du salaire médian, et celle qui gagne plus que le salaire médian. L'écart de salaire hommes-femmes est présenté du point de vue masculin. L'indicateur est égal à l'écart entre le salaire moyen des hommes et des femmes rapporté au salaire moyen des hommes : $(H-F)/H$.

L'écart de salaire privé-public est présenté du point de vue du secteur public. L'indicateur est égal à l'écart entre le salaire moyen du secteur privé et celui du public, rapporté au salaire moyen du secteur public : $(Privé-Public)/Public$. Par convention, les emplois à bas salaires sont les emplois dont la rémunération est inférieure ou égale aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble des salaires en entreprises de l'année considérée. Ce seuil des bas salaires diffère de celui pris en compte pour le bénéfice de la réduction dégressive des cotisations patronales et défini comme 1,3 x le salaire minimum garanti (SMG). L'évolution en francs courants (ou nominale) inclut l'inflation observée sur la période considérée. Au contraire, l'évolution en francs constants est calculée en corrigeant l'évolution nominale de l'inflation constatée (hausse des prix à la consommation y compris tabac). Dans le cadre de cette étude, la mesure en francs constants permet ainsi de mesurer les gains ou pertes de pouvoir d'achats liés aux évolutions de salaires.

► Origine et contenu des données prises en compte

- **Le fichier des déclarations nominatives des salaires (dit fichier DNS) provient de la direction des services fiscaux (DSF)**

Les DNS sont des formalités administratives obligatoires pour tout organisme employant des salariés, à l'exception des particuliers employant du personnel domestique.

Le fichier DNS de l'année N, contient les données relatives aux DNS de l'année N, déclarées en avril N+1 par les employeurs aux services fiscaux. Il fournit les données concernant le salaire net de cotisations sociales, les primes et avantages en nature, le nombre d'heures travaillées, la classification de l'emploi, le genre, l'année de naissance et le numéro Cafat du salarié, ainsi que l'identifiant RID de son entreprise dans le Ridet. Compte tenu de la qualité observée dans le renseignement de la variable «classification de l'emploi DNS», l'Isee regroupe les modalités de cette variable en catégories socioprofessionnelles (CSP) de la manière suivante :

CSP de l'étude salaires	Classification de l'emploi dans les DNS
Cadres et professions intellectuelles supérieures	01-Cadre et ingénieur, y compris dirigeant et gérant d'entreprise
Professions intermédiaires	02-Agent de maîtrise
	03-Technicien
	04-Employé très ou hautement qualifié
Employés	05-Employé qualifié
	06-Employé
Ouvriers	07-Ouvrier très ou hautement qualifié
	08-Ouvrier qualifié
	09-Ouvrier
	10-Manoeuvre
Hors champ d'étude	11-Apprenti
	12-Autres

- **Le fichier des déclarations nominatives trimestrielles (dit fichier DNT) provient de la Cafat**

L'Isee dispose du fichier de l'année N en juillet de l'année N+1.

Le champ des DNT inclut l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, y compris les employeurs de gens de maisons, mais pas les dirigeants de société non-salariés.

Ce fichier fournit des informations sur le salarié (genre, année de naissance, statut – Fonctionnaire d'État, Fonctionnaire Nouvelle-Calédonie ou Contractuel) et le nombre d'heure travaillées par trimestre.

- **Le fichier des déclarations nominatives des salaires de certains employeurs publics (dit fichier DNS-Tiarhé) provient des directions concernées du secteur public, via la DRHFPNC**

L'Isee dispose du fichier de l'année N en juillet de l'année N+1.

Le champ des DNS-Tiarhé inclut l'ensemble des agents (contractuels et fonctionnaires d'État ou de Nouvelle-Calédonie) des employeurs publics ayant signé une convention avec l'Isee dans le cadre de l'étude sur les salaires.

Ce fichier fournit des informations sur le salarié (genre, année de naissance, numéro Cafat, statut – Fonctionnaire d'État, Fonctionnaire Nouvelle-Calédonie ou Contractuel) et son emploi (dates de début et fin de contrat, traitement net, mode d'exercice c'est-à-dire un ratio par rapport à un temps plein, et classification/qualification du poste).

- **Le fichier du répertoire d'identification des entreprises et des établissements (dit fichier Ridet) provient de l'Isee**

Ce fichier renseigne sur les caractéristiques suivantes des entreprises : la forme juridique (celle-ci indique si l'employeur appartient au secteur privé ou public), le secteur d'activité et la taille (nombre de salariés).

➤ **Confidentialité des informations traitées**

Toutes les informations exploitées par l'Isee dans le cadre de cette étude sont protégées. Traitées en toute confidentialité, elles ne se servent qu'à la production de statistiques et ne sont en aucun cas transmises à des tiers. L'Isee est soumis à la Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à ce traitement.

Pour en savoir plus sur les dispositions prises au regard du RGPD concernant ce traitement, consultez notre page [Protection des données](#).